

CHAPITRE XXV.

Existe-t-il des moyens préservatifs contre la contagion vénérienne ?

On ne peut se préserver des maladies vénériennes avec plus de certitude qu'en réprimant la passion brutale qui conduit si malheureusement la plupart des hommes à tant de sales voluptés.

BLÉGNV.

Au titre de ce chapitre, présenté sous la forme d'une question, on doit répondre positivement : non, il n'existe aucun moyen certain de se préserver de la maladie vénérienne ; cependant c'est une question qui doit être examinée dans un traité sur ce genre d'affections, afin de prémunir contre les promesses illusoires du charlatanisme et de la mauvaise foi ; d'ailleurs, à diverses époques, des médecins ont proposé avec confiance de nombreux procédés tendant à prévenir l'affection des organes génitaux à la suite d'un coït suspect. Des lotions avec l'urine, le vin tiède ou le vinaigre ont été conseillées, dès le xiv^e siècle, par Gadesden, et ensuite par Fallope et Lepaulmier ; Arnaud de Villeneuve, Massa et beaucoup d'autres ont également proposé, comme un préservatif certain, les lotions avec le vinaigre, pratiquées non seulement après, mais avant le coït. Bayfort, séduit par l'opinion qui reconnaissait la propriété préservative du vinaigre, s'étant imaginé qu'un acide plus actif devait être plus efficace, proposa le suc de citron étendu dans un peu d'eau, moyen

MOYENS PRÉSERVATIFS DE LA CONTAGION VÉNÉRIENNE. 571

qui jouit encore de quelque crédit parmi les libertins et dans les lieux de débauche. L'alcali volatil, mêlé dans de l'eau, dont on fait usage dans le nord et dans quelques contrées de l'Italie, a été proposé en France par Peyrilhe. L'eau de chaux, l'eau de savon, la dissolution de potasse caustique, assez étendue pour ne produire sur la langue qu'un effet légèrement styptique ; l'essence de térébenthine, à la dose de six à huit gouttes, mêlées dans un verre de vin ; la dissolution d'alun, l'eau végéto-minérale, les corps gras employés en onctions sur les organes génitaux ; des frictions pratiquées aux aines et sur le membre viril avec de l'onguent mercuriel ; des lotions et des injections avec la dissolution de sublimé corrosif, ou de mercure doux, ou du tartrate de mercure ; le bol d'Arménie, le sang-dragon, et une infinité d'autres moyens qui, après avoir été conseillés par beaucoup de médecins recommandables, n'en ont pas moins été délaissés à cause de leur inefficacité.

Voici l'aphorisme de l'école de Salerne sur les moyens préservatifs, avec la mauvaise traduction du docteur Pougens :

*Legitimam Venerem cole, si malè captus amorem
Prosequeris vetitum, formidans munera fæda,
Ut sit certa salus, sit tibi nulla Venus.
Ut sit certa Venus, præstò tibi sit liquor unus,
Quo veretrum, et nymphæ prius, et vagina laventur.
Lotio post coitum nova fecerit hunc fore tutum ;
Tunc quoquè si mingas, aptè servabis urethras.*

Pourrais-tu cultiver un amour adultère,
Craignant de recevoir un dangereux présent ?
Ne t'écarte jamais des lois du sacrement,
Ou, pour être plus sûr, ne va pas à Cythère,
Ces moyens sont les seuls que suit l'homme prudent.
Si dans un lieu suspect tu veux avoir affaire,
Voici ce que je dois te conseiller de faire :

Prends soin de te laver d'eau pure auparavant,
Que ta suspecte amie en fasse tout autant;
Et quand du gouffre impur la très prompte sortie
Peut avoir du virus préservé ta partie,
Lave-toi de nouveau, pisse dans le moment,
Et tu te sauveras de tout écoulement.

L'école de Salerne écrivait au XI^e siècle, et si cet aphorisme n'était pas apocryphe, il démontrerait que déjà à cette époque la syphilis était très répandue.

L'usage des boudruches, inventée par un médecin anglais, dont ils portent le nom, est aujourd'hui le moyen sur lequel les libertins fondent leur sécurité avec le plus de confiance; mais ce n'est pas un préservatif certain; car, comme le fait observer M. Jourdan, en parlant de ces sachets, « à part même les solutions de continuité, les éraillemens qu'ils peuvent offrir et leur perméabilité, ils ne garantissent que la verge, laissant le scrotum et la région pubienne exposés à la contagion (1). »

L'époque où fut conçue la première idée de recourir aux moyens de préserver de maladies les organes génitaux remonte aux temps les plus reculés. Les précautions recommandées par Moïse, après l'acte vénérien, en paraissent une preuve, et l'habitude que les peuples d'Orient ont de se mettre dans le bain après le coït, ainsi que l'impose leur religion, tire probablement sa source du Lévitique.

La contagion vénérienne étant plus rare chez les Orientaux que parmi les autres peuples, on croit que cet avantage est dû à l'habitude qu'ils ont de se baigner après avoir satisfait aux besoins de l'amour; mais tout en convenant que les bains,

(1) Ces petits sacs sont préparés avec l'appendice cœcal des animaux, qu'on fait sécher après l'avoir bien lavé, et qu'on assouplit ensuite en le frottant entre les mains avec du son et un peu d'huile d'amandes douces.

comme moyens de propreté, peuvent être utiles, je crois qu'il faut attribuer principalement la moindre susceptibilité des Orientaux à contracter la syphilis, à la forme de leurs vêtemens, dont l'ampleur donne lieu à un frottement continu des organes génitaux, ce qui en émousse la sensibilité, et les rend, par cette raison, moins sujets à la contagion vénérienne.

Prétendre qu'il n'y a aucun moyen certain de se préserver de la syphilis, ce n'est pas dire qu'on doit négliger toute précaution; les soins de propreté ne sauraient être négligés sans inconvéniens; s'ils ne mettent pas toujours à l'abri de la contagion, ils en diminuent au moins les chances. L'eau pure a été regardée par beaucoup de médecins, entre autres par Brassavola et par Boërhaave, comme le meilleur moyen qu'on puisse employer pour les ablutions précautionnelles que doivent s'imposer les deux sexes avant et après le coït.

Pour obtenir tout l'effet qu'on peut attendre des lotions pratiquées en vue de se préserver de la syphilis, elles doivent être multipliées, faites immédiatement, et particulièrement dirigées, chez l'homme, autour du filet, qui est la partie du gland où se ramasse et séjourne le liquide onctueux qui s'exhale de la surface muqueuse de cet organe, et qui, irritant cette même partie, la prédispose à la contagion; c'est aussi dans cet endroit que se fixent, de préférence, les matières impures que l'homme puise dans le vagin: de sorte que c'est autour du filet que se manifestent le plus ordinairement les chancres qui affectent la verge.

Les soins de propreté que les femmes doivent s'imposer exigent aussi des précautions particulières; c'est entre les grandes et les petites lèvres et à la fosse naviculaire que s'amassent les matières qui s'exhalent et s'écoulent du vagin; ce qui irrite ces parties, y produit souvent un prurit ou des cuissons très incommodes et les prédispose à la contagion; toute la surface du vagin, et principalement sa partie supé-

rieure, qui reçoit le contact de l'organe et des éjections de l'homme, y sont également exposées; ce qui rend insuffisantes les lotions extérieures chez la femme, et réclame l'usage des injections répétées plusieurs fois; on peut, sans inconvénient, et peut-être même avec quelque avantage, remplacer l'eau pure par l'eau légèrement chlorurée ou acidulée, ou par l'eau de savon ou la lessive de cendres.

Si les précautions dont je viens de parler sont nécessaires pour se garantir, autant que cela est possible, de la vérole, elles ne sont pas moins utiles à tous les individus comme soins hygiéniques, et pour se préserver de tous les inconvénients que peut entraîner le défaut de propreté.

S'il existait un spécifique certain contre la contagion, faudrait-il le faire connaître? — Oui, bien certainement, quoiqu'un médecin justement estimé, dans un ouvrage tout récent, n'épargne pas le blâme à ceux qui seraient tentés de faire connaître des spécifiques contre la contagion. (PARENT-DUCHATELET, *De la Prostitution dans la ville de Paris*, tom. II, p. 516 et suiv.) Suivant lui, «c'est à la morale qu'il appartient d'examiner à quel point est licite une invention dont l'unique objet est d'ajouter, à l'attrait naturel du vice, celui de l'impunité.» De telles idées n'ont plus cours parmi les médecins; on ne peut guère les retrouver que dans le bref du pape (1826), qui frappe d'anathème un moyen préservatif bien connu, et qui donne, entr'autres motifs, celui-ci: Qu'un préservatif entrave les décrets de la Providence, qui a voulu punir les créatures par où elles avaient péché. La société médicale de Bruxelles, ne tenant aucun compte des préjugés aussi contraires à la raison, n'en a pas moins cherché à arrêter la propagation de la syphilis, en mettant au concours ce sujet important; comme le rapport de la commission sanitaire est peu connu, je vais en donner les conclusions.

Rapport fait à la société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles, sur les Mémoires qui lui ont été adressés en réponse à cette question :

Quelles sont les mesures de police médicales les plus propres à arrêter la propagation de la Maladie syphilitique ?

« Messieurs, en soulevant la première une semblable question, qui, dans des temps plus reculés, eût encouru l'anathème de l'Église et eût été regardée comme un acte attentatoire aux droits de la Divinité, la Société des Sciences médicales et naturelles s'est acquis des droits à la reconnaissance du genre humain, puisque son but, en appelant l'attention des médecins sur ce sujet important, a été de recueillir les mesures de police médicale les plus propres, sinon à arrêter, du moins à diminuer ou modérer la propagation de la syphilis. En effet, quelle foule d'accidens ne surviennent pas à la suite de cette maladie, contre lesquels l'art est souvent impuissant et qui causent la désolation des familles et le malheur de ceux qui en sont les victimes. »

Après avoir porté son jugement sur trois Mémoires qui présentent plus ou moins d'intérêt sur la question, le rapporteur s'exprime ainsi : « Nous arrivons au quatrième Mémoire ayant pour épigraphe : *Plus les gouvernemens deviendront tutélaires, plus l'horrible maladie dont nous parlons disparaîtra du cadre des épidémies, pour y reparaître de nouveau quand les scènes du moyen-âge s'offriront de rechef sur le théâtre du monde.* FODÉRE. »

Celui du docteur Ratier nous a semblé le plus approchant du but de la question. Ce travail est l'œuvre d'un médecin

instruit et profondément pénétré du sujet sur lequel il a entrepris d'écrire. Nous devons regretter, ainsi qu'il le dit dans sa préface, qu'ayant eu connaissance trop tard de la question proposée, il n'ait pas eu le temps de compléter son travail et de le rendre moins imparfait.

« L'auteur s'attache d'abord à prouver les inconvénients très graves qui résultent de l'espèce de honte que les préjugés font retomber sur les personnes atteintes de la maladie vénérienne, préjugés qui éloignent des hôpitaux, où tous les noms sont affichés en tête du lit des malades, un grand nombre de personnes affectées de syphilis. Il se récrie sur la brutalité des médecins et des infirmiers, qui est encore un obstacle que doivent surmonter les malades. Les hôpitaux des vénériens ressemblent, dit-il, aux bagnes, d'où l'on sort plus corrompu que lorsqu'on y est entré.

» S'appuyant ensuite de l'autorité des meilleurs écrivains, il prouve que les symptômes primitifs de la vérole sont les plus faciles à guérir ; c'est aussi l'époque à laquelle la transmission a plus facilement lieu. Il ne trouve pas aux établissemens de consultations gratuites toute l'utilité qu'on a bien voulu leur accorder ; si ce n'est d'avoir l'avantage d'avertir les malades indigens de la nature de leur mal qu'ils peuvent ignorer, et de les engager à se faire traiter au plus tôt dans un hôpital. Il attache beaucoup d'importance à ce genre de séquestration.

» Les effets salutaires que l'on croit atteindre en exagérant les dangers de la syphilis et de ses suites, portent, suivant notre auteur, souvent à faux ; car, loin d'arrêter les jeunes gens prêts à donner dans le piège que leur tendent les filles publiques, ils s'exagèrent après coup leur état et ajoutent ainsi, au mal physique, un mal moral que l'on peut appeler *syphiliphobie* ou *vérotomanie*. Mais il ne voit pas d'inconvénient à ce que l'autorité éclaire le peuple sur les dangers de la maladie vénérienne, par la publication d'avis,

de même que cela se pratique relativement aux accidens produits par la morsure des animaux enragés. Il donne même la formule de cet avis, qui nous paraît très sage et ne renferme rien qui puisse blesser la morale publique.

» Après avoir indiqué les moyens moraux qu'il considère comme les plus efficaces, l'auteur passe aux mesures de police médicale, ou surveillance sanitaire des filles publiques, et à l'emploi des moyens préservatifs. Il propose « de faire visiter les prostituées par les médecins tous les *quatre jours* au moins, et il ajoute que cette visite ne doit pas être illusoire, comme elle l'est quelquefois par la négligence ou par une indulgence coupable ; mais que l'exploration des parties sexuelles doit avoir lieu avec le *speculum*, attendu que des lésions plus ou moins graves peuvent occuper le vagin et le col de l'utérus, et se soustraire ainsi à un examen trop superficiel. »

» Quant à la prophylaxie, il prône dans certaine circonstance, surtout lorsqu'ils sont de bonne qualité, les *condoms*, l'emploi des matières grasses, les poudres alcalines, les chlorures liquides, l'urine même, etc. Il croit qu'un avertissement devrait être placé en évidence dans les lieux de débauche, pour indiquer combien il est utile d'employer ces agens et la manière de s'en servir. La comparaison qu'il fait du virus inoculé avec une graine placée dans des conditions convenables, et la conclusion qu'il en tire pour prouver la localisation de la maladie, nous ont paru un peu hasardeuses. En effet, comment expliquer alors les phénomènes précurseurs ou prodrômes ? »

L'auteur, en terminant, résume son travail dans les propositions suivantes, que nous transcrivons textuellement :

« A.) Multiplier pour les vénériens les moyens de secours de toute espèce ; savoir, les hôpitaux soit spéciaux,

- soit ordinaires, et les consultations publiques et gratuites, avec distribution de médicamens ;
- » B.) Répandre dans le peuple des idées justes sur la maladie syphilitique et le traitement qu'elle réclame.
 - » C.) Sévir contre les charlatans, et plutôt encore les décréditer en faisant connaître leurs menées.
 - » D.) Augmenter la surveillance sur les filles publiques, et multiplier les visites afin de séquestrer au plutôt celles qui sont malades ;
 - » E.) Encourager l'emploi des moyens préservatifs, en éclairant le public sur leur mode d'action ;
 - » F.) Enfin, adopter la méthode de traitement qui abrège le plus la durée des symptômes locaux, primitifs, qui sont essentiellement contagieux. » Bruxelles, le 29 octobre 1835. Docteur SEUTIN, rapporteur ; J.-R. MARINUS, D. M. ; VIALLE-PONTY, D. M.

CHAPITRE XXVI.

Conclusions thérapeutiques, ou résumé succinct des règles de traitement et des questions qu'il faut adresser aux malades.

Ille solus morbum curavit qui ejus causas
cognovit, noscere enim causam morbi
est noscere arcanum.

HALLER.

ARTICLE PREMIER.

I. La blennorrhagie peut être guérie dans quelques cas, surtout lorsqu'elle est bénigne, par la diète, le repos, les bains, les boissons délayantes et quelquefois les évacuations sanguines.

II. Lorsque l'urétrite a été long-temps douloureuse, qu'elle a donné lieu à la cordée, à un écoulement de sang, à l'orchite, elle peut déterminer les accidens généraux de la syphilis, dont elle réclame le traitement.

Les moyens qui conviennent dans ce cas sont les mêmes que ceux indiqués pour la gonorrhée simple, et, en outre, les frictions faites avec la flanelle sur tout le corps, l'usage des sudorifiques unis aux calmans, et des purgations légères réitérées lorsqu'il n'y a pas de contre-indication.

III. Les injections ne doivent jamais être employées pendant la période inflammatoire de la blennorrhagie.

IV. Le traitement abortif de la gonorrhée par le copahu ou le poivre cubèbe ne doit être tenté que chez les individus